

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 5 Décembre 1876

Nous publions le rapport fait par M. le comte de St-Vallier, au nom de la commission du Sénat Français (*) chargée d'examiner le projet de loi portant approbation du traité d'extradition conclu, le 8 juillet 1876, entre la France et la Principauté de Monaco.

Messieurs, la commission nommée par vos bureaux pour examiner le traité d'extradition conclu, le 8 juillet dernier, entre la France et la Principauté de Monaco m'a chargé du soin de vous présenter cette convention en vous demandant de lui donner votre approbation.

Elle a reconnu, en effet, qu'elle réalise un progrès notable sur l'état de choses actuel réglé par l'article 18 de la convention douanière du 9 novembre 1865. La situation géographique de la Principauté de Monaco, enclavée dans un de nos départements, la configuration montagneuse du sol, la fréquentation continue et considérable de la ville de Monaco par les populations françaises limitrophes, concourent à rendre désirable l'établissement de relations nettement et explicitement définies, en matière d'extradition, entre la France et la Principauté.

Le traité qui vous est soumis par le Gouvernement nous paraît répondre au but recherché; il comble les graves lacunes qui existaient dans la convention de 1865, conclue à une époque où la jurisprudence dans les questions d'extradition était loin d'être fixée comme elle l'est aujourd'hui; il contient une nomenclature très-précise des crimes et délits pouvant donner lieu à des demandes d'extradition; il descend, pour les uns et les autres, à un degré plus bas qu'il n'était coutume de le faire dans les actes internationaux jusqu'à ces dernières années; il présente enfin des avantages sérieux, des améliorations marquées dont il convient, à notre sens, de faire promptement bénéficier les deux pays.

Nous ne croyons pas, messieurs, devoir vous donner ici une analyse détaillée du traité, car le texte, sauf une simple différence de rédaction dans l'article 1^{er}, est entièrement conforme à celui du traité conclu en 1874 entre la France et la Belgique, et autorisé le 20 mars 1875 par l'Assemblée nationale sur un rapport très-étudié de notre honorable collègue l'éminent jurisconsulte M. Bertauld.

Votre commission a donc l'honneur de vous proposer d'adopter l'article unique, conçu ainsi qu'il suit, du projet de loi du 8 juillet 1876 auquel une copie authentique du traité est annexée :

PROJET DE LOI

Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention d'extradition conclue le 8 juillet 1876 entre la France et la Principauté de Monaco, et dont une copie authentique demeure annexée à la présente loi.

A la suite de ce rapport et dans sa séance du 2 décembre, le Sénat a adopté, sans discussion et à l'unanimité, le projet de loi; nous publierons le texte du traité lorsqu'il aura été ratifié par S. A. S. le Prince et par S. Exc. le Président de la République Française.

(*) Cette commission est composée de MM. Bertrand, président; le comte de Saint-Valliers, secrétaire-rapporteur; le vicomte de Rainneville, Pernette, Magnin, Joseph Garnier, Poriquet, Bernard-Dutreuil (Paul), le marquis de Quinmont.

NOUVELLES LOCALES.

M. le Commandant François Melon, ancien officier français, vient de mourir à Monaco, dans sa 84^e année.

Depuis sa mise à la retraite, il avait été successivement Maire de la ville de Monaco, Gérant du Consulat de France, par *interim*, pendant 3 ans, Membre du Comité des Travaux Publics, Commandant du Palais du Prince et dans ses diverses fonctions il s'était acquis l'estime générale par la loyauté et la droiture de son caractère. Il était Chevalier de l'Ordre de St-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur, officier du Nichan Iftikhar de Tunis et décoré de la médaille de St^e-Hélène.

Les obsèques ont eu lieu hier à l'Eglise de la Visitation.

Un détachement de Gardes d'Honneur faisait escorte.

M. le Lieutenant-Colonel de Castro, Aide-de-Camp du Prince, représentait Son Altesse Sérénissime.

Le deuil était conduit par M. le Chevalier Goggia, Major de l'armée italienne, gendre du défunt.

Dans l'article publié mardi dernier sur M^{sr} Paoli, évêque de Nicopolis et Bucharest, il s'est glissé une erreur que plusieurs de nos lecteurs auront sans doute remarquée mais que nous tenons néanmoins à corriger.

En parlant de l'étendue du vaste diocèse administré par Sa Grandeur, au lieu de 97,000 kilomètres carrés, on a imprimé, *neuf mille sept cents kilomètres carrés*.

Nous profitons de la circonstance pour recommander de nouveau l'intéressante mission de M^{sr} Paoli, et nous annonçons que dimanche prochain, à la messe de 11 heures, célébrée à la cathédrale provisoire par ce vénérable Prélat, il fera lui-même une quête en faveur de son diocèse.

M. Harnich a offert à la bibliothèque monégasque, annexe du Musée, un exemplaire de l'almanach de la Principauté de Monaco pour l'année 1834, dédié à S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, par l'abbé A. Cauvin qui dirigeait, à cette époque, le pensionnat de Monaco.

Ce petit almanach de 40 pages in-8°, est devenu rare; il contient entre autres sujets, qui seront reproduits, corrigés et augmentés dans l'annuaire actuellement sous presse, le tableau synoptique des

Princes Souverains de Monaco et l'abrégé chronologique de l'histoire de Monaco.

M. Auguste Ciaïs a offert, à la même bibliothèque, un volume intitulé: *Ordonnances de Louis XIV, roy de France et de Navarre*, données à St-Germain en Laye au mois de mars 1773 à Paris, chez les associés choisis par ordre de S. M., pour l'impression de ses nouvelles ordonnances. 1763.

Les travaux d'agrandissement et d'appropriation de la maison d'école des Frères de la Doctrine Chrétienne ont été adjugés le 30 novembre dernier, à la suite d'une adjudication publique, à M. Moreau, entrepreneur, qui a fait un rabais de 5 % sur le montant du devis de 50,000 francs. Les travaux devront être complètement terminés à la fin de septembre 1877.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant le mois de novembre est de 15,727.

M. Charles Vervoitte, inspecteur des maîtrises de France, bien connu à Monaco, vient d'être cruellement frappé dans la personne de sa fille, morte à peine âgée de 22 ans.

Tous ses amis prendront une grande part à sa douleur.

Voici les prévisions du temps, d'après M. Neyret, gendre de feu Mathieu (de la Drôme), pour le mois de décembre.

Fortes pluies à la pleine lune, qui commencera le 1^{er} et finira le 8. Neige dans les pays de montagne, ainsi qu'en Provence. Bourrasques neigeuses dans la région des Alpes, des Cévennes, du Puy-de-Dôme et sur la chaîne Pyrénéenne. — Vent. Température âpre, glaciale, en Angleterre. — Baltique. Méditerranée, Adriatique et autres mers intérieures très agitées. Océan bouleversé pendant le cours de cette grave période. Parages des îles d'Ouessant, de Sein et de Belle-Isle dangereux, ainsi que les côtes du comté de Cornouailles (Angleterre). — Côtes algériennes et tunisiennes momentanément peu abordables. — Nombreuses relâches maritimes dans tous bassins, havres, ports, baies, anses, criques; pour se soustraire à la violence des tempêtes. — Naufrages à redouter au 15^e degré de longitude, non loin des côtes d'Irlande. Mer Noire tourmentée. Mauvais temps général en Europe et sur tout le littoral méditerranéen. — Du 8 au 15, période relativement calme.

Accalmies également sur mer. Temps froid, rigoureux même. Glace dans la région du Nord. Neige sur les provinces riveraines de la Baltique, dans la Scandinavie notamment, et sur nos départements du Nord-Est, ainsi qu'en Alsace-Lorraine. Vent fort vers le 10 et le 13, mais plus particulièrement sur la Manche et l'Océan. Pluie et neige dans la zone de l'Ouest, vers le 14. — Vent et pluie, du 17 au 18, dans la région nord de la France, et plus particulièrement du 18 au 20, en Provence, Languedoc, Roussillon et

Béarn. Méditerranée agitée. — Froid vif du 18 au 23. Neige dans l'Est. — Période relativement belle du 23 au 30. — Pluie de courte durée dans le centre, l'est et le nord-ouest de la France du 20 au 27, ainsi qu'en Angleterre. — Vent et pluie le 31. — Mois très variable, transitions brusques. Etat sanitaire peu satisfaisant. Sinistres maritimes nombreux.

1876-1877

TIR AUX PIGEONS DE MONACO.

1^{re} série des tirs et concours bi-hebdomadaires

Les Lundis et Vendredis

du 22 décembre 1876 au 19 janvier 1877

GRANDS CONCOURS INTERNATIONAUX DE TIRS AUX PIGEONS
Objets d'Art et 35,000 fr. de prix.

Mercredi 24 janvier, 1^{er} jour de tir

GRANDE POULE D'ESSAI

Samedi 27 janvier, 2^{me} jour de Tir

PRIX D'OUVERTURE

Mardi et mercredi 31 janvier
3^{me} et 4^{me} jours de Tir

GRAND PRIX DU CASINO

Vendredi 2 février, 5^{me} jour de Tir

PRIX DE MONTE CARLO (handicap)

Samedi 3 février, 6^{me} jour de Tir

PRIX DE CONSOLATION (handicap)

Mardi 6 et jeudi 8 février

RÉUNIONS GÉNÉRALES POUR MATCHES ET TIRS PARTICULIERS.

Deuxième série de Tirs et Concours hebdomadaires

tous les Lundis et Vendredis

du 12 février au 16 mars.

GRAND MEETING DE CLOTURE DU TIR AUX PIGEONS

du 18 au 24 mars.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Marseille. — On lit dans le *Sémaphore* :

On peut voir en ce moment dans les magasins de M. Blanqui, rue Paradis, 76, un meuble dans le style de l'époque Henri II, qui donne la mesure de ce que l'industrie moderne peut faire lorsqu'elle s'inspire des modèles que nous a légués le passé. C'est un bahut à deux corps, couronné d'un fronton, avec incrustations de marbre et panneaux à figures. Par ses proportions élégantes, la pureté de ses profils et le goût des ornements, ce meuble est à la hauteur des plus belles productions de la Renaissance. C'est, en un mot, une œuvre complète et irréprochable, qui fait grand honneur à l'industrie marseillaise. Ajoutons qu'il a été commandé à la maison Blanqui par un habile architecte parisien qui a su apprécier le grand sentiment artistique et la savante exécution qui distinguent les produits de cette maison, et leur donnent, à certains égards, une supériorité incontestable sur les produits similaires de l'industrie parisienne. Nous sommes heureux, quant à nous, d'enregistrer de tels résultats et d'encourager les artistes qui s'efforcent de faire revivre une industrie si brillante dans le passé et qui a tant à lutter aujourd'hui contre la dépravation du goût.

Golfe Juan. — L'escadre de la Méditerranée restera probablement encore deux mois au Golfe-Juan.

Nice. — Les étrangers arrivent-ils ou n'arrivent-ils pas, dit l'*Union du Midi*? Telle est la question à l'ordre du jour, tel est le terrain sur lequel se rencontrent toutes les personnes qui sont gravement intéressées à ce que la colonie étrangère soit plus nombreuse encore cette année que les années précédentes. Il ne faut rien exagérer, ni en bien ni en mal, si on veut rester dans

le vrai, et, à cet égard, nous pensons que, jusqu'à ce jour, la situation n'a rien d'inquiétant. Sans doute, il faut s'attendre à voir diminuer cette année la colonie russe; non qu'elle n'ait de profondes sympathies pour notre ville, qui les lui rend bien, mais parce qu'elle subit le contre-coup d'une lutte imminente en Orient et qui la retient dans ses foyers. Mais, à part la colonie russe, rien n'indique un ralentissement dans l'arrivée des étrangers, et tout nous porte à penser qu'en présence des événements et d'une situation de moins en moins accentuée, ils continueront à venir prendre leurs quartiers d'hiver parmi nous. Ce qu'il y a à faire, dans tous les cas, c'est de préparer nos villas, c'est d'améliorer nos voies de communication, c'est d'accumuler toutes nos ressources pour leur rendre la vie facile et agréable, et d'attendre ensuite les événements. C'est là, nous le croyons, le moyen le plus sage, et il ne peut manquer de réussir.

— Depuis quelque temps, des vols nombreux étaient commis dans la vieille ville sans qu'on put mettre la main sur leurs auteurs.

La police vient d'envelopper, dans un seul coup de filet, la presque totalité de la bande, car on avait à faire à une véritable bande. Cinq individus sur six ont été arrêtés. L'impunité dont ils avaient joui jusqu'à ce jour les avaient enhardis et ils se disposaient, suivant les aveux de l'un d'eux, à étendre le cercle de leurs opérations, lorsque les agents de la sûreté ont mis fin à leurs exploits.

— Les matinées dansantes du Cercle Masséna auront lieu tous les samedis à partir du 9 courant.

— On pousse avec activité la construction de l'hôpital Paulian, aux environs de la place d'Armes. Il paraît certain qu'un boulevard reliera ce somptueux édifice au boulevard de Carabacel, et qu'un vaste et large escalier conduira les piétons de la nouvelle voie à la route de Cimiez.

— M^{me} la princesse de Souwaroff a fait don au bureau de Bienfaisance, pour les pauvres de la ville de Nice, de la somme de mille francs.

— Il paraît que le pourvoi en grâce de Turcan a été rejeté. Son exécution aura lieu dans les premiers jours de décembre.

Villefranche. — Le *Marion*, frégate américaine, quittera la rade de Villefranche le 5 courant pour se rendre à Naples. Il s'arrêtera à Livourne pour prendre à son bord M. l'amiral Worden.

LETTRES PARISIENNES.

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*).

La réception de M. Charles Blanc à l'Académie et la répétition de *l'Ami Fritz* de MM. Erckmann-Chatriau à la Comédie-Française ont été les grandes attractions de la semaine. M. Charles Blanc succédait au comte de Carné et n'a pas exagéré la reconnaissance qu'il devait à son prédécesseur pour l'immortalité dont il le faisait hériter. Son discours, abrégéant l'usage antique et solennel de l'Eloge académique, n'a été, en effet, qu'une longue critique des œuvres et des opinions de l'écrivain monarchiste. M. Blanc a cru devoir cette immolation au nom républicain qu'il porte: il eut été de meilleur goût, de sa part, de se rappeler, en coignant les palmes vertes, que le palais Mazarin s'ouvrait pour lui au critique d'art et non pas au politicien.

M. Camille Rousset, qui lui répondait, le lui a fait sentir en termes pleins de malice et qui ont rencontré de vigoureux applaudissements sous la coupole de l'Institut.

La répétition générale de la pièce de MM. Erckmann-Chatriau a dû montrer à M. Perrin que tout s'oublie en France, même la réprobation la plus légitime. Cette idylle alsacienne, où la bière et la choucroute jouent le principal rôle, a désarmé les vengeances féroces qui devaient s'exercer contre le nom des auteurs du *Plébiscite*. Il faut dire que la mise en scène est exquise et l'interprétation excellente de tous points. MM. Erckmann-Chatriau s'ils échappent à la sévérité du parterre, le soir de la première représentation, comme ils en ont eu la fortune hier à la répétition générale, le devront surtout à M. Perrin, pour la façon avec laquelle il a monté leur pièce et à M. Marchal, le maître-peintre alsacien, pour le soin qu'il a apporté à régler les décors.

Au moment même où vous lirez ce courrier, aura lieu la première représentation de cette pièce grosse

de sifflets avant d'avoir vu la rampe. Sans prétendre préjuger le cours de la soirée, j'ai quelque lieu de penser, d'après la répétition générale, que la Montagne accouchera une fois de plus d'une souris. Mais que les auteurs de *l'Ami Fritz* se méfient des amis maladroits et des applaudissements provocateurs!...

Ce qui mérite une approbation sans réserve, ce sont les toilettes arborées pour cette répétition comme aussi pour la réception de jeudi à l'Académie. Les chapeaux sont charmants, cette année, en leur variété de forme. On en fait en feutre blanc et de couleur tendre d'une grâce exquise. Il est impossible de montrer vilain visage sous coiffure si affriolante. Les petites capotes coulissées à bavolet et à tours de tête font merveille aussi sur la tête de nos élégantes. La comtesse de Gouy d'Arsey en portait, l'autre jour, une charmante bleu-Chine avec couronne de volubilis en velours.

Les toilettes à sensation ne manquaient pas non plus au mariage de M^{lle} Malouet, fille du baron, avec le capitaine Mounier. Les deux mariés sont petits enfants des célèbres députés aux Etats Généraux de ce nom. Les robes de velours frappé, de velours épinglé, de satin changeant s'y montraient en nombre. La coiffure de la mariée, disposée en léger diadème, à la façon des Chatelaines du Moyen-Age, a rallié tous les suffrages. Les jeunes mariées ne voudront plus se coiffer autrement pour aller à l'autel et elle va faire loi, cet hiver, pour toutes les cérémonies matrimoniales.

A propos de mode, on m'a conté, hier, qu'une véritable révolution allait être opérée dans la toilette féminine. Le corset se verrait supprimé et aurait pour successeurs des buscs adhérents aux robes. Ne me demandez ni où, ni pourquoi, ni comment: je ne suis pas dans le secret des corsets réformés et me contente d'enregistrer le *pronunciamento*.

Nos élégantes ne font, en tout cas, que ressusciter les modes de leurs bonnes aieules qui s'entendaient assez bien, ma foi, dans l'art de la toilette. Je me rappelle avoir vu dans la collection de feu M. Jubinal, un certain busc d'un véritable intérêt historique et littéraire, celui d'Anne d'Autriche. Il est en baleine haut de trente-six centimètres et large d'un centimètre et demi. Des deux côtés sont gravées des figures et des devises. Sur le premier côté se trouvent d'abord un petit amour avec cette inscription:

Plus redoutable que la foudre.

ensuite, un enfant portant un glaive, une balance et des fleurs de lys avec cette exergue:

Justice, équité.

puis, un portrait d'homme, au-dessous duquel on lit ces mots:

Soyez-moi bon sujet je vous serai bon prince.

un cœur percé de flèches, et sous un portrait de femme se distingue:

Vertu, bonté, sagesse
Suivent cette princesse.

enfin cette devise:

Si la foy manque, l'amour périra.

Sur le deuxième côté sont inscrits ces six vers:

Je suis ce beau busc curieux;
Aussi chaque amoureux,
Me baise avec tendresse,
Je sers de divertissement,
Et ma placé, ordinairement,
Est sur le cœur de ma maitresse.

Si chaque magasin de modes doit avoir son poète attiré comme il a déjà son groom et son frotteur, cela deviendra gênant et peut-être humiliant pour les Muses. Avis en tout cas aux Parnassiens en disponibilité!

Une autre mode de demain est le portrait par télégraphe. L'autre soir, au *Club*, on se passait un portrait du ténor Capoul obtenu de cette façon et d'une ressemblance étonnante. On donnera son portrait comme on présente une dépêche au guichet télégraphique, et c'est votre image qui sera expédiée à destination. Ce sera fort commode pour les mariages qui veulent se faire vite, et aussi le signalement de messieurs les voleurs à retrouver. L'électricité ne connaît pas d'obstacle et je crois qu'elle réserve encore, à notre temps, bien d'autres surprises.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS. (*)

La Conférence Géographique de Bruxelles et l'œuvre internationale pour la répression de la traite des Nègres et la civilisation de l'Afrique centrale.

(Suite et fin).

Après de telles démonstrations par un prince considéré par tous ses sujets comme l'honneur et la gloire de la nation aux destinées de laquelle il préside avec tant de sagesse et d'incessant dévouement, on comprendra que le comité Belge formé spontanément et sans retard au vœu de la conférence internationale ait déjà pu tenir une première séance : il compte dans son sein les hommes les plus marquants du pays. Toutes les opinions y sont largement représentées comme on peut le constater en parcourant la liste des membres actuels du comité, qui sont :

Le Roi, S. A. R. le comte de Flandre, le baron d'Anethan, MM. Hubert Dolez, le baron Van de Woestyne, Bischoffsheim, Solvyns, Orban, Braconier, le baron Gustave de Woelmont, de Cannart d'Hamale, Schollaert, le baron Kervyn de Volkaersbeke, le baron de Montblanc, Lefebvre, Sabatier, Varocqué, Crombrez, le général Liagre, le colonel baron Ferdinand Jolly, le major Adan, Houzeau, Linden, Van Beneden, Picard, Trassenster, De Becker, de Rongè, Van Hoegaerden, Sadoine, Saint-Paul de Sinçay, Delloy-Mathieu, Parmentier, Lemmé, le baron Constantin de Caters, le comte Charles d'Aspremont-Lynden, Vanderstichelen, Anspach, le comte d'Oultremont de Warfusée, Geelhand, Leclercq, le baron Greindl, Galezot, Van Schelle, le baron Lambermont, Vanden Bossche, Banning, Emile de Laveleye, le comte Goblet d'Alviella, Couvreur, Saintelette, Smolders, Van Biervliet, Jean Van Volxem, Quairier, James.

Le roi a ouvert la séance en prononçant le discours suivant :

Messieurs,

L'esclavage qui se maintient encore sur une notable partie du continent africain constitue une plaie que tous les amis de la civilisation doivent désirer de voir disparaître.

Les horreurs de cet état de choses, les milliers de victimes que la traite des noirs fait massacrer chaque année, le nombre plus grand encore des êtres parfaitement innocents qui, brutalement réduits en captivité, sont condamnés en masse à des travaux forcés à perpétuité, ont vivement ému tous ceux qui ont quelque peu approfondi l'étude de cette déplorable situation et ils ont conçu la pensée de se réunir, de s'entendre, en un mot, de fonder une association internationale pour mettre un terme à un trafic odieux, qui fait rougir notre époque, et pour déchirer la voile de ténèbres qui pèse encore sur cette Afrique centrale. Les découvertes, dues à de hardis explorateurs permettent de dire, dès aujourd'hui, qu'elle est une des contrées les plus belles et les plus riches que Dieu ait créées.

La Conférence de Bruxelles a nommé un comité de trois membres : sir B. Frere, le docteur Nachtigal et M. de Quatrefage, de l'Institut de France, pour mettre à exécution, d'accord avec le président et le secrétaire général, les déclarations et résolutions qu'elle a formulées comme suit :

Déclaration au sujet des stations

Pour atteindre le but de la Conférence internationale de Bruxelles, c'est-à-dire : explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, faciliter l'ouverture des voies qui fassent pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain, rechercher des moyens pour la suppression de la traite des nègres en Afrique, il faut :

1° Organiser, sur un plan international commun, l'exploration des parties inconnues de l'Afrique, en limitant la région d'explorer à l'orient et à l'occident, par les deux mers, au midi par le bassin du Zambèze, au nord par les frontières du nouveau territoire égyptien et le Soudan indépendant. Le moyen le mieux approprié à cette exploration sera l'emploi d'un nombre suffisant de voyageurs isolés, partant de diverses bases d'opération ;

2° Etablir, comme bases de ces explorations, un certain nombre de stations scientifiques et hospitalières, tant sur les côtes de l'Afrique, que dans l'intérieur du continent.

De ces stations, les unes devront être établies, en nombre très restreint, sur les côtes orientale et occidentale d'Afrique, aux points où la civilisation européenne est déjà représentée, à Bagamojo et à Loanda, par exemple. Les stations auraient le caractère d'entrepôts destinés à fournir aux voyageurs des

moyens d'existence et d'exploration. Elles pourraient être fondées à peu de frais, car elles seraient confiées à la charge des Européens résidant sur ces points.

Les autres stations seraient établies sur les points de l'intérieur les mieux appropriés pour servir de bases immédiates aux explorations. On commencerait l'établissement de ces dernières stations par les points qui se recommandent, dès aujourd'hui, comme les plus favorables au but proposé. On pourrait signaler, par exemple, Ujiji, Nyangwe, la résidence du roi ou un point quelconque situé dans les domaines de Mnata, Yamoo. Les explorateurs pourraient indiquer, plus tard, d'autres points où il conviendrait de constituer des stations du même genre.

Laisant à l'avenir le soin d'établir des communications sûres entre les stations, la Conférence exprime surtout le vœu qu'une ligne de communications, autant que possible continue, s'établisse de l'un à l'autre océan, en suivant approximativement l'itinéraire du commandeur Cameron. La Conférence exprime également le vœu que, dans la suite, s'établissent des lignes d'opération dans la direction nord-sud.

La Conférence fait appel, dès aujourd'hui, au bon vouloir et à la coopération de tous les voyageurs qui entreprendront des explorations scientifiques en Afrique, qu'ils voyagent ou non sous les auspices de la commission internationale instituée par ses soins.

Résolutions concernant le système d'organisation.

1. Il sera constitué une Commission internationale d'exploration et de civilisation de l'Afrique Centrale, et des comités nationaux qui se tiendront en rapport avec la commission dans le but de centraliser, autant que possible, les efforts faits par leurs nationaux et de faciliter, par leurs concours, l'exécution des résolutions de la commission.

2. Les comités nationaux se constituent d'après le mode qui leur paraît préférable.

3. La commission sera composée des présidents des principales sociétés de géographie qui sont représentées à la conférence de Bruxelles, ou qui viendraient à adhérer à son programme, et deux membres choisis par chaque comité national.

4. Le président aura la faculté d'admettre, dans l'association, les pays qui n'étaient pas représentés à la Conférence.

5. Le président aura la faculté de compléter la commission internationale en y ajoutant des membres effectifs et des membres d'honneur.

6. La commission centrale, après avoir fait son règlement, aura pour mission de diriger, par l'organe d'un Comité exécutif, les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but de l'association et de gérer les fonds fournis par les gouvernements, par les comités nationaux et par des particuliers.

7. Le Comité exécutif sera constitué auprès du président et composé de trois ou quatre membres, désignés préalablement par la Conférence actuelle et, plus tard, par la commission internationale.

8. Les membres du Comité se tiendront prêts à répondre à l'appel du président.

9. Le président désigne un secrétaire général qui, par le fait même de sa nomination, deviendra membre de la commission internationale et du Comité exécutif, ainsi qu'un trésorier.

La Conférence a voulu, pour se mettre de plus près en rapport avec le public, dont la sympathie fera notre force, fonder, dans chaque Etat, des comités nationaux. Ces comités, après avoir chacun désigné deux membres pour faire partie du Comité international, populariseront, dans leurs pays respectifs, le programme adopté.

L'œuvre a recueilli déjà en France et en Belgique des souscriptions importantes qui constituent pour nous une dette de reconnaissance vis-à-vis de leurs auteurs.

Ces actes de charité si honorables, pour ceux qui les ont accomplis, stimulent notre zèle dans la mission que nous avons entreprise. Notre première tâche doit être de toucher le cœur des masses et, en croissant en nombre, de grouper nos adhérents dans une union fraternelle et peu onéreuse pour chacun, mais puissante et féconde par l'accumulation des efforts individuels et de leurs résultats.

L'association internationale ne prétend pas résumer en elle tout le bien que l'on peut, que l'on doit faire en Afrique. Elle doit, dans les commencements surtout, s'interdire un programme trop étendu ; soutenus par la sympathie publique, nous avons la conviction que si nous parvenons à ouvrir des routes, à établir des stations sur les lignes parcourues par les marchands d'esclaves, cet odieux trafic sera enrayé et que les routes et les stations, en servant de point d'appui aux voyageurs, aideront puissamment à l'évangélisation des noirs et à l'introduction, parmi eux, du commerce et de l'industrie moderne.

Nous affirmons hardiment que tous ceux qui veulent l'affranchissement de la race noire sont intéressés à notre succès.

Le Comité belge, émanation du Comité international et son représentant en Belgique, s'efforcera de procurer à l'œuvre le plus d'adhérents possible. Il aidera mes compatriotes à prouver une fois de plus que la Belgique est non-seulement une terre hospitalière, mais qu'elle est aussi une nation généreuse où la cause de l'humanité trouve autant de défenseurs qu'on y compte de citoyens.

Je remplis un bien agréable devoir en remerciant cette assemblée et en la félicitant chaleureusement de s'être imposé une tâche dont l'accomplissement vaudra à notre patrie une belle page de plus dans les annales de la charité et du progrès.

Ensuite M. le baron Lambermont, secrétaire général au ministère des affaires étrangères, donne lecture du projet de Statuts qui est adopté et fait connaître la nomination du baron Griendl, envoyé extraordinaire de Belgique à Madrid comme secrétaire général de l'œuvre internationale et celle de M. Galezot, directeur au ministère des finances, comme trésorier-général.

Sur la proposition de M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, l'assemblée nomme président, S. A. R. le comte de Flandre, vice présidents, M. le baron d'Arrethan ministre d'Etat, et M. Dolez, ministre d'Etat.

Le baron Lambermont et le général Liagre, commandant de l'école militaire, ont été délégués pour faire partie du Comité international.

La réunion avait lieu au palais de Bruxelles.

L'œuvre est donc désormais constituée et dans les meilleures conditions pour le succès.

Puisse la divine Providence faire qu'il soit prochain et aussi complet que possible.

Tel doit être le vœu de tous les sincères amis du progrès et de l'humanité.

R.

Note. — Comme certaines personnes bien intentionnées mais disposées dans leur zèle à marcher trop vite en besogne, se sont trouvées portées à anticiper sur les conséquences des plus désirables, du reste, de l'œuvre entreprise, il sera utile de prendre connaissance à ce sujet de la lettre suivante concernant la question de civilisation de l'Afrique centrale, adressée au Journal de Bruxelles par le supérieur de la mission belge qui évangélise, depuis quelques années, avec tant de courage et de si heureux résultats, la Mandcholie cette lointaine et si vaste partie de l'empire chinois.

« Je lis avec étonnement dans certains journaux que Sa Majesté le Roi m'aurait engagé à faire un appel à la charité catholique dans le but de fonder une mission en Afrique. Ce serait aller bien vite en besogne. On improvise pas une mission comme on improvise un article de journal.

« J'espère, avec tous les catholiques et avec tous les amis de la

BULLEIN MÉTÉOROLOGIQUE.

9bre. 10bre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de tempér. (haut de l'Observ. 65 m au-dessus du niveau de la mer).			TEMPÉRATURE DE L'AIR				TEMPÉRATURE moyenne de la mer	HUMIDITÉ RELATIVE moyenne en centièmes	VENTS	ETAT DE L'ATMOSPHÈRE
	10 h. du matin	4 h. du soir	10 h. du soir	6 h. avant midi	12 h. après midi	4 h. après midi	10 h.				
27	753.5	751.1	750.9	12.5	13.6	13. »	12.2	16.3	0.89	S.-O.	nuageux, pluie, 7 ^{mm}
28	750.6	750.4	750.3	12.5	14.5	13.2	12.9	16. »	0.82	O.	beau.
29	750.1	751.2	752.6	10.8	14.8	13.1	12. »	15.5	0.74	S.-E. faible	beau. quelques nuages
30	754.7	754.9	755.3	11. »	13.5	14.4	13.4	15.2	0.69	S.-E.	beau. id.
1	755.8	755.6	756.9	12.6	13.7	14.7	13.1	14.8	0.72	id.	nuageux.
2	756.5	755.6	755.0	13. »	13.9	14.7	14.1	14.1	0.78	Presque calme	voilé.
3	755.4	753.0	758.9	13.7	15.8	16.2	13. »	15.4	0.84	E.	pluie, 25 ^{mm}
DATES				27	28	29	30	1	2	3	
Observations :				Maxima	15.9	14.5	15.1	14.7	15.6	14.8	19. »
				Minima	10.9	10.5	8.6	12.2	13.9	14.2	14.3

(*) Voir les numéros précédents

